



REVUE INTERNATIONALE ENFANCES, FAMILLES, GÉNÉRATIONS

<http://www.efg.inrs.ca>

APPEL DE TEXTES

**Mixité conjugale et définition de soi : regards croisés**

(No. XXX02)

Responsables du numéro :

Josiane Le Gall (Université du Québec à Montréal)

[j.legall@ssss.gouv.qc.ca](mailto:j.legall@ssss.gouv.qc.ca)

et

Catherine Therrien (Université de Montréal)

[catherinetherrien@yahoo.fr](mailto:catherinetherrien@yahoo.fr)

**Date limite pour la soumission des textes : 4 mars 2011**

Dans une perspective anthropologique, mixité conjugale renvoie à exogamie, c'est-à-dire à une transgression des normes matrimoniales endogamiques. Une union est donc définie comme mixte lorsqu'elle transgresse une norme collective, une frontière symbolique (une différence de langue, de repères religieux, de nationalité, de références culturelles, etc.). Les études sociologiques portant sur la mixité conjugale posent également leur questionnement en termes d'homogamie/hétérogamie sociale et culturelle en s'attardant aux éléments qui composent la dimension sociale, liée donc à des catégories sociales objectives (processus de socialisation, religion, statut socioprofessionnel, niveau d'études, âge, etc.). Le terme *mixité* a par ailleurs

un caractère versatile et polysémique. La mixité conjugale n'est pas une donnée objective puisqu'elle prend une signification différente selon le temps, le lieu et le contexte dans lesquels elle se situe. Ce n'est pas la différence en soi qui détermine la mixité conjugale, mais la pertinence que lui confèrent les acteurs (le fait de poser des critères ne présage pas nécessairement que les couples ressentent leur union comme mixte) et les observateurs dans un contexte donné. La barrière entre les critères posés étant arbitraire, le couple sera mixte selon l'endroit où l'on aura établi la frontière. Dans ce numéro, nous aimerions explorer la signification de la mixité conjugale dans diverses sociétés à travers la question de la définition de soi (construction identitaire), question qui se pose de multiples façons.

Tout d'abord, les unions mixtes peuvent mener à l'adoption par les individus de nouvelles références (parcours de conversion religieuse, apprentissage d'une nouvelle langue, acquisition d'une nouvelle nationalité, adoption de nouvelles références culturelles, etc.). La première partie de ce numéro explorera les changements qui touchent les conjoints de couples mixtes en s'attardant à l'impact du contexte (social, national, juridique, politique, culturel) sur ceux-ci : Quels sont les effets des contacts culturels au sein du couple mixte? Comment les conjoints se situent-ils par rapport à leur groupe d'origine? Quelles sont les valeurs intériorisées et/ou remises en cause? Quelles sont les stratégies développées par les individus face aux frontières symboliques et légales mises en place par la société dans laquelle ils vivent?

Ensuite, l'arrivée de l'enfant dans une union mixte confronte les parents à des décisions alors que se pose la question de la transmission de traits identitaires associés à leurs références culturelles différentes. Le prénom, le baptême, la circoncision, les principes d'éducation, la langue, la religion et la nationalité notamment, font tous l'objet de négociation. La deuxième partie abordera les choix effectués par les parents concernant les marqueurs identitaires de leurs enfants : Quelles sont les diverses stratégies mises en œuvre pour concrétiser les choix des parents et les éléments transmis? Quelles sont les configurations culturelles dans lesquelles évoluent ces familles? Observe-t-on une synthèse des contenus parentaux? Quel est le rôle des réseaux de parenté et des institutions dans la transmission de marqueurs identitaires?

Enfin, les individus issus d'unions mixtes sont souvent confrontés à des choix que ne connaissent pas de la même façon les autres enfants. Cependant, être exposés (ou non) à plusieurs langues, à plusieurs religions, à différentes références culturelles, avoir plus d'une nationalité ou encore être mobile entre deux ou plusieurs pays ne présume pas des choix, des projets et des sentiments d'appartenance des enfants issus de telles unions. Ce numéro propose aussi d'examiner comment ces personnes participent au processus de construction de leur identité : Comment réagissent-elles aux choix parentaux?

Reproduisent-elles les décisions qui ont été prises à leur sujet? Comment définissent-elles leur(s) appartenance(s)? La confrontation à deux cultures entraîne-t-elle la disparition de l'une d'entre elles, leur cohabitation ou donne-t-elle naissance à une troisième culture?

Faire parvenir les manuscrits par courriel au plus tard le 4 mars 2011 aux adresses suivantes : [j.legall@ssss.gouv.qc.ca](mailto:j.legall@ssss.gouv.qc.ca) ou à [catherinetherrien@yahoo.fr](mailto:catherinetherrien@yahoo.fr) et [efg@ucs.inr.ca](mailto:efg@ucs.inr.ca).

Les auteurs sont priés de se conformer aux normes établies par la revue (<http://www.efg.inrs.ca/recommandation.html>)

Tous les manuscrits sont acceptés ou refusés sur la recommandation du comité de rédaction et des responsables de ce numéro spécial de la revue, après avoir été évalués à l'aveugle par deux lecteurs externes ou plus.